

Commune de DOMSURE
Procès-verbal Réunion du Conseil municipal
Du 25 juillet 2024 à 19h30

Nombre de conseillers

En exercice 11

Présents :8

Absents excusés : 3

Votants : 8

Date de la convocation et affichage : 20/07/2024

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juillet

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Patrick VACLE, Maire.

Présents : Patrick VACLE, Brigitte FISCHER,
Xavier BERNARD DE DOMPSURE, Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Brenda COSTANZO, Christine DROUILHET, Pauline MICHEL

Absents excusés : Patrick BOUILLET, Lilian BILLET, Mathilde FERRIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul BOUILLOUD

ORDRE DU JOUR

► Forêt

► Bâtiments communaux - finances

- Point projet bar restaurant
- Point projet aménagement terrain de jeux
- Point projet WC publics
- Point projet avant toit atelier
- Point projet toit alambic
- Pompe arrosage automatique
- Devis entreprises
- Demandes de subventions DETR – REGION- PET 2 convention – versement acompte
- Plans de financement
- Projets garderie – devis
- Décision modificative voirie
- Décision modificative transports scolaires

► Compte Financier Unique - DGFIP

- Logiciel Berger-Levrault
- Délibération adhésion

► RPI

- Point rentrée scolaire 2024-2025
- Participation financière école ULIS
- Achats couchettes, tables, chaises

► Personnel communal

- Assurance complémentaire
- Assurance maintien de salaire

► Marché

- Proposition animation Ebaudis Bressans à la rentrée

► Divers

- Assurances santé pour la commune – réunion publique
- Estivoeux 29 juin 2024
- Affaires diverses

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

1/ Forêt :

Monsieur Lilian Billet, 1er adjoint, en charge de la Forêt, étant excusé, le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

2/ Bâtiments communaux :

a) Bar-Restaurant :

L'architecte, M BRISE, de Atelier 71 est revenu faire le point sur les travaux à réaliser à l'intérieur du restaurant notamment la cuisine, arrière cuisine et WC.

Besoin d'agrandir l'espace de la cuisine pour une meilleure circulation, créer un espace plonge dans l'arrière cuisine afin d'avoir un réel circuit propre – sale....

Monsieur le Maire a demandé que les dernières estimations soient données pour fin août début septembre afin de pouvoir lancer les appels d'offres.

b) Terrain de jeux :

La pelouse du terrain de jeux de foot a bien poussé et permet d'autoriser l'accès pour les jeux de ballon. Nécessité d'enlever les petites cages par sécurité.

Monsieur le Maire précise qu'il va être nécessaire d'installer des pancartes pour régler l'accès sous la halle de type : interdit de jouer au football sous la halle.

c) WC publics :

L'architecte est venu prendre les mesures des superficies.

d) Eglise :

Les travaux de sécurisation de l'accès au clocher devraient débuter en septembre.

e) Abris bus :

L'emplacement est quasi prêt à recevoir l'abri bus. Ne manque plus que les pavés.

f) Avant toit atelier :

Dossier à étudier dès la rentrée de septembre.

g) Pompe arrosage :

Aucun devis n'a été transmis et pas de nouvelles des travaux provisoires. L'entreprise sera relancée.

h) Devis entreprises :

Monsieur le Maire présente les différents devis :

- El Favre Aerogom 1722 route du Souget 01270 Beaupont : sablage portail école pour 200,00 € HT. Devis validé à l'unanimité.

- Devis grillages et aménagement plateforme pour pose de poches incendie :

DEL 2024- 24 Budget commune : Devis sécurisation et aménagement plateforme poches incendies

Monsieur le Maire explique qu'il a été demandé différents devis pour aménager et sécuriser les poches incendies. Il présente les devis des entreprises EURL Boisson Christian TP 4 chemin des Vignes 39320 BALANOD, SARL DANNANCIER TP 624 chemin des Manins 01310 Montcet et SARL Benoit Frères 1156 route du Villard 01270 DOMSURE à savoir :

- EURL BOISSON Christian TP 4 chemin des Vignes 39320 BALANOD :

- Le Villard 17 706,96 € HT soit 21 248.35 € TTC pour l'aménagement de la plateforme
- Asnières 4 609.79 € HT soit 5 531.75 € TTC pour l'aménagement de la plateforme

- SARL DANNANCIER TP 624 chemin des Manins 01310 Montcet :

- Le Villard 22 978.60 € HT soit 27 574.32 € TTC pour l'aménagement de la plateforme et grillage
- Villeneuve 7 087.00 € HT soit 8 504.40 € TTC pour l'aménagement de la plateforme et grillage
- Village 7 330.00 € HT soit 8 796.00 € TTC pour la clôture autour de la poche

- SARL Benoit Frères 1156 route du Villard 01270 DOMSURE : sécurisation poches

- Villeneuve 2 706.57 € HT
- Village 3 343.41 € HT
- Villard 2 706.57 € HT

Soit un total de 8 756.55 € HT et 10 507.86 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de
- EURL BOISSON Christian TP 4 chemin des Vignes 39320 BALANOD :
 - Le Villard 17 706,96 € HT soit 21 248.35 € TTC pour l'aménagement de la plateforme
 - Asnières 4 609.79 € HT soit 5 531.75 € TTC pour l'aménagement de la plateforme
- **ACCEPTE** la proposition de
- SARL Benoit Frères 1156 route du Villard 01270 DOMSURE : sécurisation poches
 - Villeneuve 2 706.57 € HT
 - Village 3 343.41 € HT
 - Villard 2 706.57 € HTSoit un total de 8 756.55 € HT et 10 507.86 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

i) Demande de subvention PET 2 – Convention GBA :

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de bénéficier d'une affectation de fonds de concours de GBA pour accompagner le projet communal de réhabilitation du dernier commerce rural dans le cadre des équipements de proximité et de la rénovation énergétique par le biais d'une convention, dans le cadre du Plan d'Equipement Territorial 2

DEL2024-25 A Budget commune : Réhabilitation dernier commerce rural – plan de financement

Monsieur le Maire rappelle la délibération DEL2023-23 relative aux demandes de subventions à la Région et à l'Etat au titre des équipements de proximité pour le maintien dans les zones rurales d'une activité commerciale ou rurale, dernière de son type dans la commune, avec un avant-projet estimatif de 304 400 € HT et frais d'honoraires de 33 484 € HT.

Monsieur le Maire rappelle le courrier du département de l'Ain en date du 11/12/2023 accordant une subvention de 67 577 € au titre du dispositif Transition Ecologie Economie d'énergie pour la rénovation d'un bâtiment de dernier commerce.

Monsieur le Maire rappelle le courrier de la Région accordant une subvention pour les travaux de rénovation du bar restaurant de la commune pour un montant de 76 914 € HT au titre du développement économique des entreprises.

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de bénéficier d'une affectation de fonds de concours de GBA pour accompagner le projet communal de réhabilitation du dernier commerce rural dans le cadre des équipements de proximité et de la rénovation énergétique par le biais d'une convention, dans le cadre du Plan d'Equipement Territorial 2 pour un montant de 40 000 € HT.

En conséquence, aux vus des derniers éléments, il propose le plan de financement suivant :

POSTE DE DEPENSES (en €HT)		RECETTES (en € HT)		
Maîtrise d'œuvre et/ou études connexes		Etat - Contrat de ruralité / DETR / DSIL ...	84 470	25%
Travaux	304 400,00	Conseil Départemental de l'Ain	67 577	20%
		Région AURA	76 914	22.75%
		Grand Bourg Agglomération Fonds de concours PET 2	40 000	11.83%
		Autofinancement Commune	68 923	20.42%
TOTAL	337 884,00	TOTAL	337 884,00	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

DEL2024-25 B Budget commune : Fonds de concours CA3B Réhabilitation dernier commerce rural

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de bénéficier d'une affectation de fonds de concours de GBA pour accompagner le projet communal de réhabilitation du dernier commerce rural dans le cadre des équipements de proximité et de la rénovation énergétique par le biais d'une convention, dans le cadre du Plan d'Equipement Territorial 2

La convention a pour objet le versement par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse d'une aide financière à la commune de DOMSURE, sous forme d'un fonds de concours dans le cadre du Plan d'Equipement Territorial 2.

L'opération financée consiste à des travaux :

1 Réhabilitation totale du bâtiment

- Travaux d'efficiace énergétique : isolation par l'extérieur, changement vitres et portes
- Réfection toiture

2. Maintien du dernier commerce

POSTE DE DEPENSES (en €HT)		RECETTES (en € HT)		
Maîtrise d'œuvre et/ou études connexes	33 484,00	Etat - Contrat de ruralité / DETR / DSIL ...	84 470	25%
Travaux	304 400,00	Conseil Départemental de l'Ain	67 577	20%
		Région AURA	76 914	22.75%
		Grand Bourg Agglomération Fonds de concours PET	40 000	11.83%
		Autofinancement Commune	68 923	20.42%
TOTAL	337 884,00	TOTAL	337 884,00	100%

Le montant du fonds de concours accordé à la Commune de DOMSURE par la Communauté d'Agglomération, est celui indiqué dans le plan de financement ci-dessus, soit 40 000 euros.

Le fonds de concours sera versé à la commune requérante :

1. Sous la forme d'un acompte (25% du montant du fonds de concours) à la signature de la présente convention, représentant 10 000 €.
2. Le solde à la fin de l'opération sur présentation de l'ensemble des justificatifs ayant trait à cette dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les termes de la convention de fonds de concours de la CA3B relatif à la réhabilitation du dernier commerce rural dans le cadre des équipements de proximité et de la rénovation énergétique.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.

j) Projets garderie : DEL2024-26**DEL 2024- 26 Budget commune : Travaux garderie**

Monsieur le Maire fait suite à la demande de la garderie d'agrandir l'espace afin de faciliter un réaménagement et une meilleure surveillance des enfants. Il présente différents devis à savoir :

- GSR Maçonnerie micro entreprise 361 route de Rivet Fleuri 01270 DOMSURE pour un montant de 2 154.50 € HT
- SARL BENOIT Frères 1156 route du Villard 0270 DOMSURE pour un montant de 1200,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la proposition de SARL BENOIT Frères 1156 route du Villard 0270 DOMSURE pour un montant de 1200,00 € HT

- **VALIDE** le devis n°DEV-2024-0308 pour un montant de 1 200,00 € HT soit 1 444,00 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

k) DM Voirie : DEL2024-27 – DEL2024-32

DEL 2024-27 BUDGET – DM1-1– Virement de crédits

Monsieur Le Maire précise qu'il est nécessaire de réajuster les imputations budgétaires d'investissement pour régler la facture de la réfection de la voirie et les imputations budgétaires de fonctionnement pour régler les factures de transports scolaires comme cela avait été évoqué lors du dernier conseil municipal. Il convient de modifier le budget ainsi :

Désignation	DEPENSES	
	Diminution des crédits	Augmentation de crédits
Investissement		
D2135	- 19 500,00 €	
D2152		+ 19 500,00€
D21 Immobilisations corporelles	- 19 500,00 €	+ 19 500,00 €
Fonctionnement		
6042	- 457,00 €	
624		457,00 €
TOTAL dépenses investissement	- 6 800,00 €	+ 6 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- **AUTORISE** la révision de crédits budgétaires comme décrit ci-dessus.

3/ Compte Financier Unique – DGFIP : DEL2024-30 -DEL2024-31

DEL 2024-31 – Accompagnement Compte Financier Unique CFU Berger Levrault egf 2009

Monsieur le Maire explique que pour la mise en place du CFU Compte Financier Unique, compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il est nécessaire de modifier le logiciel de comptabilité actuellement en place. Berger Levrault propose un devis d'accompagnement :

- DV0678885-1 accompagnement CFU pour un montant de 430.00 € HT soit 516.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider le devis DV0678885-1 pour un montant de 430.00 € HT soit 516.00 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DEL 2024-31 – Accompagnement Compte Financier Unique CFU Berger Levrault egf 2009

Monsieur le Maire explique que pour la mise en place du CFU Compte Financier Unique, compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il est nécessaire de modifier le logiciel de comptabilité actuellement en place. Berger Levrault propose un devis d'accompagnement :

- DV0678885-1 accompagnement CFU pour un montant de 430.00 € HT soit 516.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider le devis DV0678885-1 pour un montant de 430.00 € HT soit 516.00 € TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4/ RPI :

a) Point rentrée 2024-2025 :

Les dernières inscriptions font état de 19 enfants en petite section, 21 en moyenne section, 12 en grande section et 16 CP.

b) Participation financière classe ULIS :

Monsieur le Maire évoque de nouveau la demande de participation financière envoyée par la mairie d'Attignat au sujet de la scolarité d'un enfant pour l'année 2022-2023.

Après concertation, il est décidé de ne pas répondre favorablement à cette demande pour le moment.

c) Achats école – cantine : DEL2024-28 Achats couchettes école - tables chaises cantine

DEL 2024-28 BUDGET COMMUNE– achats couchettes écoles - tables chaises cantine

La commission scolaire s'est réunie suite au dernier conseil d'école du 17 juin 2024. Il ressort qu'il est nécessaire de racheter des couchettes pour la sieste vu le nombre de petits à la prochaine rentrée 2024 ainsi qu'une table et des chaises adaptées pour la cantine.

Après comparaisons entre différents fournisseurs, afin de garder un rapport qualité prix et une continuité dans le mobilier, Mme Brenda COSTANZO présente le devis de l'entreprise WESCO Route de Cholet 79141 CERIZAY pour un montant de 958.60 € HT soit 1 161.23 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis n°D19000073371 pour un montant de 958.60 € HT soit 1 161.23 € TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

La commission scolaire s'est réunie suite au dernier conseil d'école du 17 juin 2024. Il ressort qu'il est nécessaire de racheter des couchettes pour la sieste vu le nombre de petits à la prochaine rentrée 2024 ainsi qu'une table et des chaises adaptées pour la cantine.

Après comparaisons entre différents fournisseurs, afin de garder un rapport qualité prix et une continuité dans le mobilier, Mme Brenda COSTANZO présente le devis de l'entreprise WESCO Route de Cholet 79141 CERIZAY pour un montant de 958.60 € HT soit 1 161.23 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis n°D19000073371 pour un montant de 958.60 € HT soit 1 161.23 € TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5/ Personnel communal :

a) Suite au dernier conseil d'Ecole du 17/06/2024 et compte-tenu de remarques et demandes quant aux horaires de Véronique, Atsem chez les moyens-grands, afin que cette dernière soit présente à la levée de la sieste, Mme Mathilde FERRIER s'est penchée sur les horaires et notamment les heures de ménage hors scolaire.

Il ressort que Véronique effectue 81 heures de ménage hors scolaire. 44 heures pourraient être prises sur ce créneau. Un essai sera fait jusqu'aux vacances de Noël. Un point sera ensuite établi pour savoir comment s'est passée cette rentrée 2024-2025.

Ces nouveaux horaires à compter de la rentrée de septembre 2024 vont nécessiter la création d'un poste provisoire et l'embauche sur cette période d'une personne pour faire le ménage à cette période hors scolaire.

Afin de gérer au mieux le nombre d'enfants à la cantine, il a été demandé l'organisation de deux services : la réponse est négative.

Serait-il possible alors d'installer les enfants dans la salle des fêtes. Dossier à suivre avant la rentrée.

b) Assurance complémentaire :

La commune sera tenue, à compter du 1er janvier 2026, de proposer une assurance complémentaire aux agents, comme cela se fait pour les entreprises privées.

c) Assurance maintien de salaire : Prévoyance DEL2024-29

DEL 2024-29 – Participation prévoyance souscrite par le CDG de l'AIN

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L827-1 à L827-12,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'Ain en date du 8 septembre 2023 portant acte du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation et autorisant la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain à signer tous les documents afférents à sa conclusion et à son exécution,

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de l'Ain et TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE en date du 14 septembre 2023,

Exposé :

Le Centre de Gestion de l'Ain a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022.

A l'issue de cette procédure, le Conseil d'Administration du CDG de l'Ain a délibéré le 8 septembre 2023 afin d'autoriser sa Présidente à souscrire une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE pour une durée de 6 ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2029.

Les collectivités peuvent adhérer librement à cette convention à compter du 1^{er} janvier 2024 et tout au long de la convention.

L'autorité territoriale expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

La commune participe actuellement financièrement dans le cadre de la procédure dite de labellisation à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents (Délibération 2013/47 du 04/10/2013).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- de prendre contact auprès du Centre de Gestion de l'Ain et TERRITORIA MUTUELLE pour le risque « Prévoyance » afin de comparer les deux possibilités de contribution à savoir convention de participation à adhésion facultative ou poursuite de la labellisation avec le maintien des contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

6/ Marché :

Le marché fait une pause estivale et reviendra mi-septembre.

L'association Ebaudis Bressans de St Etienne du Bois s'est proposée pour venir faire une animation lors de cette reprise. Monsieur le Maire reprendra contact avec le président pour finaliser cette animation.

7/ Divers :

- AXA assurances se propose de participer à une réunion publique pour proposer à la population leur couverture santé à des conditions tarifaires préférentielles. L'engagement de la commune se limite à l'information des administrés de la tenue d'une réunion publique et à la mise à disposition d'un local pour tenir la réunion de présentation de l'offre AXA aux habitants intéressés.

Après concertation, contact sera repris courant septembre pour finaliser cette réunion publique.

- Estivoeux : bilan positif de cette soirée bien appréciée par les personnes présentes.

- Monsieur le Maire remercie les élus pour leur investissement lors des permanences au bureau de vote pour ces dernières élections.

- Date à proposer pour le repas agents-élus : pourquoi pas un soir courant octobre ou novembre. Différentes dates seront proposées via un sondage.

- La réunion se termine à 22h00.

Date du prochain conseil municipal : jeudi 19 septembre 2024 à 19h30